

# Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. (Nestlé CI)

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2022

KPMG Côte d'Ivoire  
6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étages immeuble Woodin Center  
Avenue Noguès, Plateau  
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
S.A. au capital de FCFA 350.000.000  
R.C. N° CI-AB-05-R-3968

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand, Plateau  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

KPMG Côte d'Ivoire  
6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étages immeuble Woodin Center  
Avenue Noguès, Plateau  
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
S.A. au capital de FCFA 350.000.000  
R.C. N° CI-AB-05-R-3968

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand, Plateau  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-0 7118

Nestlé Côte d'Ivoire, S.A.  
(Nestlé CI)  
01 BP 1840 Abidjan 01

Le 27 avril 2023

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'attention des actionnaires de la société Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. (Nestlé CI)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément à l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, visées à l'article 438 de cette loi.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

En outre, nous indiquons les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration ainsi que les remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses engagées dans l'intérêt de la société, concernés par l'article 432 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (GIE).

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## 1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application des articles 441 et 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que les conventions suivantes ont fait l'objet d'une autorisation de votre Conseil d'Administration.

### 1.1 Contrat de travail avec M. Mohamed ITANI

Administrateur concerné : M. Mohamad Itani

Nature objet et modalités : Contrat de travail entre Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. et Monsieur Mohamad ITANI en qualité de Directeur Général.

Cette convention a débuté à compter du 1er octobre 2022.

### 1.2 Convention de prêt avec la société Nestlé Treasury Center-Europe S.A.

Administrateur concerné : Nestlé, S.A. représentée par Monsieur Ricardo Chavez

Nature et objet : Avenant à la convention de prêt initialement conclue avec Nestlé Finance International pour un montant de FCFA 32 milliards. L'avenant porte modification du contractant avec le transfert du prêt de Nestlé Finance International à Nestlé Treasury Center-Europe S.A. et est entré en vigueur le 19 décembre 2022.

Modalités et rémunération : Au titre de cette convention, Nestlé Côte d'Ivoire S.A. s'engage à rembourser le prêt avec un taux d'intérêt fixé au taux minimum de soumission à la BCEAO avec une marge de 230 points de base. Le prêt arrivera à échéance en juin 2024.

Le capital restant dû lors du transfert du prêt s'élève à FCFA 32 milliards.

Le montant inscrit en charges d'intérêts au titre de ce prêt dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire S.A. au 31 décembre 2022 s'élève à FCFA 50 millions.

## 2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### 2.1 Avec la société Nestlé Operational Services Worldwide, S.A.

- Administrateur concerné : Nestlé, S.A. représentée par Monsieur Ricardo Chavez
- Nature et objet : Au terme du contrat de services partagés entre Nestlé Côte d'Ivoire et Nestlé Operational Services Worldwide, S.A signé le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Nestlé Operational Services Worldwide, S.A. s'est engagée à fournir des services en fonction des besoins exprimés par Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. ; ces services ayant pour objectif d'améliorer le rendement de Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. en lui faisant bénéficier d'économies d'échelles.
- Modalités et rémunération : Au titre de cette convention, le montant inscrit en charges dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. au 31 décembre 2022 s'élève à FCFA 58 millions hors taxes.

### 2.2 Avec la société Nestlé Central & West Africa Nestlé Ltd (Nestlé CWA Ltd)

- Administrateur concerné : Nestlé, S.A. représentée par Monsieur Ricardo Chavez
- Nature et objet : Au terme de la convention de fourniture de services partagés (Shared Service) entre Nestlé Côte d'Ivoire et Nestlé Central & West Africa LTD (Nestlé CWA) signée le 1er janvier 2011, Nestlé CWA s'est engagée à fournir des services opérationnels à Nestlé Côte d'Ivoire portant sur des activités de Nestlé Business Services Africa, les opérations et services commerciaux ainsi que les dépenses des activités et projet marketing.
- Modalités et rémunération : Au titre de cette convention, le montant inscrit en charges dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire S.A. au 31 décembre 2022 s'élève à FCFA 3,675 millions hors taxes.

### 2.3 Avec la société Nestlé, S.A.

- Administrateur concerné : Nestlé, S.A. représentée par Monsieur Ricardo Chavez
- Nature et objet : Au terme de la convention sur les actions de performance entre Nestlé Côte d'Ivoire et Nestlé, S.A. signée le 23 février 2017, les parties définissent les conditions et modalités d'attribution d'actions de performance à certains employés sélectionnés de Nestlé Côte d'Ivoire.
- Modalités et rémunération : Au titre de cette convention, le montant inscrit en charges dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire au 31 décembre 2022 s'élève à FCFA 43 millions.

#### 2.4 Avec la société des Produits Nestlé

Administrateur concerné	: Nestlé, S.A. représentée par Monsieur Ricardo Chavez
Nature et objet	: Au terme du contrat de licence général entre Nestlé Côte d'Ivoire S.A. et Nestlé, S.A. conclu le 1er janvier 2018, Nestlé, S.A. accorde à Nestlé Côte d'Ivoire S.A. le renouvellement du droit et de la licence exclusive d'utiliser les marques Nestlé.
Modalités et rémunération	Au titre de cette convention, un taux de 5,75% appliqué sur les ventes nettes de ses produits est facturé à Nestlé Côte d'Ivoire S.A.. Le montant inscrit en charges dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire S.A. au 31 décembre 2022 s'élève à FCFA 7.659 millions.

#### 2.5 Avec la société Nestlé Australie

Administrateur concerné	: Nestlé, S.A. représentée par Monsieur Ricardo Chavez
Nature et objet	: Au terme du contrat de licence générale entre Nestlé Côte d'Ivoire S.A. et Nestlé Australie, signé le 1 <sup>er</sup> janvier 2015, Nestlé Australie s'est engagée à fournir à Nestlé Côte d'Ivoire S.A. des services portant sur des logiciels informatiques.
Modalités et rémunération	Au titre de cette convention, le montant inscrit en charges dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire S.A. au 31 décembre 2022 s'élève à FCFA 1.090 millions hors taxes.

#### 2.6 Avec la société Nestrade, S.A.

Administrateur concerné	: Nestlé, S.A. représentée par Monsieur Ricardo Chavez
Nature et objet	: Au terme du contrat de licence générale entre Nestlé Côte d'Ivoire S.A. et Nestrade, S.A. le 1 <sup>er</sup> juillet 2017, Nestrade, S.A. s'est engagée à servir d'intermédiaire entre Nestlé Côte d'Ivoire S.A. et une catégorie de fournisseurs pour obtenir des prix compétitifs.
Modalités et rémunération	Au titre de cette convention, le montant inscrit en charges dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire S.A. au 31 décembre 2022 s'élève à FCFA 1.345 millions hors taxes.

## 2.7 Avec la société Nestlé Finance International

Administrateur concerné	: Nestlé, S.A. représentée par Monsieur Ricardo Chavez
Nature et objet	: Convention de prêt financier octroyé par Nestlé Finance Internationale Ltd à Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. d'un montant de FCFA 32 milliards jusqu'au 19 décembre 2022
Modalités et rémunération	L'emprunt a été contracté le 4 juin 2013 pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction aux conditions de marché. Le taux d'intérêt est déterminé selon celui publié sur le site internet de la Banque Centrale (BCEAO), plus une marge de 191 points de base.  Le montant inscrit en charges dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire du 1 <sup>er</sup> janvier au 19 décembre 2022 s'élève à FCFA 1,426 millions au titre des intérêts.

## 2.8 Avec la société Centre R&D Nestlé Abidjan


Administrateur concerné	Société des Produits Nestlé représentée par Monsieur Ricardo Chavez
Nature et objet	Au terme de cette convention de prestation de services, le Centre de Recherche et de Développement Nestlé Abidjan s'engage à fournir au profit de Nestlé Côte d'Ivoire des services opérationnels. Cette convention a été conclue le 05 octobre 2021 et autorisée à posteriori par le Conseil d'Administration en date du 22 mars 2022.
Modalités	Au titre de cette convention, le montant inscrit en charges dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire S.A. au 31 décembre 2022 s'élève à FCFA 316 millions.

**3. Rémunérations exceptionnelles et remboursements des frais alloués aux administrateurs visés par l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE**

Nous vous informons que nous n'avons eu connaissance d'aucune rémunération exceptionnelle versée ou de remboursements de frais effectués aux administrateurs de la société Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. et susceptibles d'entrer dans le cadre des dispositions visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Côte d'Ivoire



Franck Nangbo  
Expert-Comptable Diplômé  
Président Directeur Général

Ernst & Young, S.A.



Nawa Aby Avoa Koné  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée